



# SPPMM

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS  
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

## Assemblée générale extraordinaire du SPPMM

### Accréditation Montréal

PROCES-  
VERBAL

2017-12-04

17h – 18h

**CENTRE DES SCIENCES DE MONTRÉAL  
SALLE PERSPECTIVE 235  
2, RUE DE LA COMMUNE OUEST  
MONTRÉAL H2Y 4B2**

<b>REUNION ORGANISEE PAR</b>	Pascal Gagné, V-P. Administration et finances
<b>TYPE DE REUNION</b>	Assemblée générale extraordinaire – accréditation Montréal
<b>PRESIDENCE</b>	Me Francois Corriveau
<b>SECRETARIAT</b>	Marie Dagenais
<b>CONTROLEUR DU TEMPS</b>	Pascal Gagné, V-P. Administration et finances
<b>MEMBRES</b>	Professionnelles et professionnels de l'accréditation de Montréal membres en règle
<b>MEMBRES HONORAIRES</b>	Louis-Alain Ferron; Lise Langlais; Robert Melanson et Michel Vézina
<b>INVITES</b>	Cynthia Bernadelli, Conseillère en relations de travail, employée du SPPMM Brian Dickson, Conseiller en relations de travail, employé du SPPMM Pierre Riopel, Conseiller en relations de travail, employé du SPPMM Charles St-Aubin, Actuaire, fournisseur de services du SPPMM Me Katty Duranleau, Avocate, fournisseur de services du SPPMM Me François Corriveau, Avocat, fournisseur de services du SPPMM

1. Ouverture de l'assemblée
2. Avis de convocation et quorum. Validation
3. Présidence de l'assemblée. Délégation
4. Entente de principe : Ententes de transfert de régime de retraite. Adoption
5. Clôture de l'assemblée

Assemblée convoquée le lundi 27 novembre 2017



# SPPMM

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS  
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

[TEMPS IMPARTI]

1. Ouverture

PRESIDENCE

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	La présidente du SPPMM, Anne Dorais, ouvre la rencontre à 17 h.		
<b>CONCLUSIONS</b>	La rencontre est déclarée ouverte.		
<b>MESURES A PRENDRE</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>	<b>DELAI A RESPECTER</b>	

2. Avis de convocation et quorum.

[TEMPS IMPARTI]

Validation

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	L'avis de convocation a été transmis le 27 novembre 2017. Le quorum est largement atteint.		
<b>CONCLUSIONS</b>	L'avis de convocation du 27 novembre 2017 est déclaré conforme.		
<b>MESURES A PRENDRE</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>	<b>DELAI A RESPECTER</b>	
La rencontre peut débuter.			

3. Présidence de l'assemblée.

[TEMPS IMPARTI]

Délégation

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	Anne Dorais propose la nomination de Me François Corriveau, avocat, à titre de président d'assemblée.  <i>La proposition est adoptée à l'unanimité / à majorité.</i>		
<b>CONCLUSIONS</b>	Il est résolu de nommer Me François Corriveau, président d'assemblée.		
<b>MESURES A PRENDRE</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>	<b>DELAI A RESPECTER</b>	

[TEMPS IMPARTI]

4. Entente de principe : ententes de transfert de régime de retraite.  
Adoption



# SPPMM

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS  
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

<b>SYNTHÈSE DE LA DISCUSSION</b>	<p>Me Katty Duranleau, avocate, et M. Charles St-Aubin, actuaire, sont invités à présenter l'entente de principe sur les ententes de transfert des régimes de retraite.</p> <p>Me Duranleau débute la présentation.</p> <p>Me Duranleau explique le principe du partage de déficit à 50%-50% pour le volet futur du régime tel que prévu à la loi 15.</p> <p>Il est précisé que les ententes de transfert sont explicitement couvertes par la loi 15 : assainir et assurer la pérennité du régime.</p> <p>Les parties (Ville et syndicats) ont saisi l'arbitre, Monsieur Beaupré, du litige les opposant tout en signifiant leur volonté de régler entre eux.</p> <p><u>Le projet d'entente de principe prévoit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La fin des ententes-cadres externes</li><li>- La fin de la reconnaissance des années de participation <i>1 pour 1</i> pour les ententes inter régimes.</li></ul> <p>La position du SPPMM avait comme objectif d'éviter les pertes ou déficits liés aux transferts, notamment en considération du nouveau partage à 50% - 50% du déficit actuariel dans le régime.</p> <p>À 17 h 30, M. Charles St-Aubin poursuit.</p> <p>Monsieur St-Aubin fait valoir par des exemples chiffrés que les transferts inter régimes <i>1 pour 1</i> pouvaient générer des déficits importants au régime. Il en est de même pour les transferts externes.</p> <p>À 17 h 35, Me Duranleau reprend.</p> <p>Le principe du transfert inter régimes est expliqué quant à la reconnaissance des années de participation, de l'actif transféré incluant les sommes transférées au fonds de stabilisation.</p> <p>Il est précisé que même si on met fin aux ententes-cadres, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas négocier de nouvelles ententes.</p> <p>Il est également précisé que si nous devons retourner devant l'arbitre de différends, celui-ci pourrait baser sa décision sur les délibérations qui lui ont été présentées par les parties. Le risque le plus important est de perdre l'entente relative au transfert inter régimes qui permet d'éliminer les déficits.</p> <p>À 17 h 47, la période de questions débute.</p> <p>À 17 h 55, la présidente Anne Dorais propose l'adoption de l'entente de principe : ententes de transfert de régime de retraite.</p>	
	<b>CONCLUSIONS</b>	L'entente de principe est adoptée à l'unanimité.
<b>MESURES A PRENDRE</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>	<b>DELAI A RESPECTER</b>



# SPPMM

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES  
ET PROFESSIONNELS  
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

[TEMPS IMPARTI]

## 5. Clôture de l'assemblée

<b>SYNTHESE DE LA DISCUSSION</b>	À 18 h 01, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.		
<b>CONCLUSIONS</b>			
<b>MESURES A PRENDRE</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE</b>	<b>DELAI A RESPECTER</b>	

<b>OBSERVATEURS</b>	
<b>EXPERTS</b>	
<b>REMARQUES SPECIALES</b>	

Adopté le \_\_\_\_\_ 2023

\_\_\_\_\_  
Pascal Gagné  
Vice-président administration et finances

\_\_\_\_\_  
Anne Dorais  
Présidente